



MANSOURA UNIVERSITY  
FACULTY OF ARTS

# LA FEMME ET LE DISCOURS JOURNALISTIQUE (ÉTUDE SOCIOLINGUISTIQUE)

*Under the Supervision of*

**Hala Lotfy Abd El-Latif**

Assistante à la faculté des lettres département de français Université de Mansoura

*Sous la direction de*

*Présenté par*

**Prof. Dr. Elweya Soliman El Hakim**

Professeur émérite à la Faculté Al-Asun

Département de français

Université de Aïn-Chams

**Dr. Magdi Kotb Mohamed Taha**

Maître de conférences Faculté des

lettres

Université de Mansoura

Journal of The Faculty of Arts- Mansoura University

68<sup>th</sup> ISSUE- JAN. 2021

## LA FEMME ET LE DISCOURS JOURNALISTIQUE (ÉTUDE SOCIOLINGUISTIQUE)

Hala Lotfy Abd El-Latif

Assistante à la faculté des lettres département de français Université de Mansoura

### Abstract

Le journaliste utilise un discours journalistique qui lui permet de satisfaire la curiosité de ses lecteurs en proposant des articles qui traitent de sujets "chauds" comme des sujets se rapportant au statut de la femme, au divorce, à l'excision, au harcèlement....

Il utilise des stratégies qui obéissent à des règles et à des normes. Il y a un échange de communication entre deux partenaires qu'on appelle sujet communicant et sujet interprétant

Le premier, c'est celui qui prend l'acte de la parole, celui qui énonce ou énonciateur, qui fournit les informations au lecteur Le second est celui qui interprète les informations.

Le journaliste transmet un message à un grand public pour permettre la vulgarisation de l'information, souvent il utilise un discours simple, concret, précis et que tout le monde comprend.

### ملخص البحث:

تعتبر هذه الدراسة تحليل دلالي ومجازي يرتكز على المقارنة والتحليل لثلاث ترجمات للقرآن الكريم والتي قام بها غالي ويكثول وأربري. ولقد تم اختيار هذه الترجمات الثلاثة بناء على اختلاف الدين واللغة والثقافة لهؤلاء المترجمين. ولقد اختار الباحث عشرة آيات فقط من القرآن الكريم تحتوي على مسائل دلالية يستخدم الصحفي خطابًا صحفيًا يسمح له بإرضاء فضول قرائه من خلال تقديم مقالات تتناول مواضيع "ساخنة" مثل الموضوعات المتعلقة بوضع المرأة والطلاق والختان والتحرش....

كما يستخدم استراتيجيات تلتزم بالقواعد والمعايير. هناك تبادل للتواصل بين شريكين يسمى توصيل الموضوع وتفسير الموضوع.

الأول هو الذي يقوم بعمل الكلام، وهو الذي ينطق أو ينطق، ويقدم المعلومات إلى القارئ، والثاني هو من يفسر المعلومات.

ينقل الصحفي رسالة إلى عامة الناس للسماح بتعميم المعلومات، وغالبًا ما يستخدم خطابًا بسيطًا وملموماً ودقيقاً يفهمه الجميع.

Le journaliste utilise un discours journalistique qui lui permet de satisfaire la curiosité de ses lecteurs en proposant des articles qui traitent de sujets "chauds" comme des sujets se rapportant au statut de la femme, au divorce, à l'excision, au harcèlement....

Il utilise des stratégies qui obéissent à des règles et à des normes. Il y a un échange de communication entre deux partenaires qu'on appelle sujet communicant et sujet interprétant

Le premier, c'est celui qui prend l'acte de la parole, celui qui énonce ou énonciateur, qui fournit les informations au lecteur Le second est celui qui interprète les informations.

Marc Angenot définit le discours journalistique comme étant "tout ce qui se dit, tout ce qui s'écrit dans un état de société donné (tout ce qui s'imprime. Tout ce qui se parle aujourd'hui dans les médias électroniques." (Angenot, Marc, 1889:20

Selon Patrick -Charaudeau " *Le discours journalistique ne peut se contenter de rapporter des faits et des dits, son rôle est également d'en expliquer le pourquoi et le comment, afin d'éclairer le citoyen* (Charaudeau ,Patrick,2005:49)

Le journaliste transmet un message à un grand public pour permettre la vulgarisation de l'information, souvent il utilise un discours simple, concret, précis et que tout le monde comprend.

Philippe Gaillard avait parlé du discours en disant que, "le discours doit être simple, concret, précis et compréhensible, et le qualifie par " le caractère concret, objectif et précis du style du journaliste est le meilleur auxiliaire de la rigueur avec laquelle doit être traitée " (Gaillard, Philippe, 1980:92. )

Dans le discours journalistique, chaque phrase, chaque mot doit apporter un élément d'information pour le lecteur, le journaliste doit donner le maximum d'informations d'où l'importance du choix et de la précision de chaque substantif ou adjectif, de l'élimination systématique de tous les adjectifs et adverbes vagues et inutiles, une grammaire simplifiée.

Le discours journalistique se rattache à la réalité et à l'instant présent de l'événement, c'est ce qui le distingue des autres discours que ce soit le discours politique, scientifique ou littéraire car il s'adresse à un large public.

Nous allons voir comment la place de la femme est révélée à travers le discours journalistique Nous allons montrer comment l'énonciation et l'énoncé parviennent à mettre en relief la situation de la femme égyptienne.

En parlant de l'énonciation, nous disons que c'est un acte de langage produit par un locuteur (celui qui parle) vers un destinataire (celui qui reçoit le message). L'énoncé est le produit de l'énonciation.

**1. Énoncé :** c'est le résultat de l'énonciation d'une phrase, qui varie en fonction des circonstances dans lesquelles celle-ci est prononcée. Il transmet ce que le locuteur veut communiquer. Il faut qu'il y ait cohésion dans l'énoncé.

**2. L'énonciation :** l'énonciation est le fait de produire un énoncé, un acte de langage produit par quelqu'un. *'C'est la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation'* (Benveniste, Émile,1966:1)

Dans un discours journalistique, nous nous posons d'abord les questions suivantes : qui écrit ? À qui ? Quand ? Et nous étudions les embrayeurs pour pouvoir déchiffrer les messages avancés.

**3. Les embrayeurs :** Un embrayeur peut être un adverbe de temps, un adverbe spatial dans une phrase et qui lui donne du sens, un pronom personnel ou encore des possessifs, les temps verbaux....

Catherine Kerbrat Orecchioni avait proposé la définition suivante des déictiques en disant *'Ce sont les unités linguistiques dont le fonctionnement sémantico référentiel (sélection à l'encodage, au décodage) implique une prise en considération de certains des éléments constitutifs de la situation de communication, à savoir : le rôle que tiennent dans le procès d'énonciation les actants de l'énoncé et la situation spatiale temporelle du locuteur, et éventuellement de l'allocutaire.'* (Orecchioni, 1980: 36).

Ces embrayeurs dont on parle ne sont pas vides de sens, au contraire, ils sont importants dans le discours journalistique,

ils permettent d'articuler l'énoncé sur la situation d'énonciation.

Les embrayeurs sont importants dans l'acte de l'énonciation, Ce sont des unités linguistiques appelés aussi **deixis** et qui correspondent à des unités grammaticales. Ces unités ont un rapport privilégié avec la situation de communication et la situation d'énonciation. Il est donc nécessaire de connaître le contexte dans lequel l'embrayeur se trouve afin de l'analyser.

Selon Emile Benveniste, l'énonciation est le *"fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte "* (Benveniste, Émile,1974: 80 ) ce qui veut dire que dans un discours, journalistique, c'est le journaliste en tant que sujet qui détermine l'énonciation. Puis il ajoute que *" le sujet se sert de la parole et du discours pour se « représenter » lui-même tel qu'il veut savoir, tel qu'il appelle l'autre à le constater "* (Benveniste, Émile 1974, : 80).

En somme, cela veut dire que le discours journalistique exige la présence d'un locuteur qui rapporte les faits en tant qu'énoncé et les transmet à un lecteur qui est allocutaire, ce dernier interprète l'énoncé à partir de ce qui est présenté.

Il ajoute aussi que : *" c'est par le langage que l'homme se constitue comme "sujet" ; parce que le langage seul fonde en réalité, dans sa réalité qui est celle de l'être, le concept de l'égo"* (Benveniste, Émile, 1966:259.)

Nous allons prendre l'exemple tiré du journal Al Ahram Hebdo N° 778 en date du 5-11 août 2009 rédigé par la journaliste Dina Darwich :



Ahram Hebdo N/778 du 5 au 11 août 2009, p.31 article rédigé par Dina Darwich

D'abord, notre attention a porté sur cette phrase relevée d'un article de notre corpus : " (...) **Je n'ai raté aucun stage de préparation, ni match, ni kober (entraînement physique intensif). Je tiens à progresser dans ce domaine malgré les difficultés**". Ensuite, nous avons fait une analyse de l'article lui-même pour dégager l'acte d'énonciation.

On voit que l'énonciatrice s'exprime en " je ", c'est l'émetteur, en plus, Nermin Farouq utilise des verbes et des substantifs qui expriment la certitude, la détermination (**je n'ai raté aucun stage**), **la volonté (progresser) le défi (malgré les difficultés)**.

L'énonciation et l'énoncé ont contribué à donner une image positive de la femme malgré les difficultés de ce métier d'entraîneur. Cet énoncé nous montre combien la femme égyptienne peut concurrencer des métiers d'hommes et lever les défis sans tenir compte de ce que peuvent penser les autres. L'énonciateur qui est ici Nermin Farouq a construit une image d'elle-même, ou pour ainsi dire un ethos bien séduisant.

C'est décidément l'ethos d'une femme sérieuse qui montre beaucoup de zèle à ses études et le choix de l'adjectif indéfini « aucun » vient confirmer la volonté et la soif d'apprendre et de s'exercer, elle n'a raté « aucun » stage. Toujours présente et apte à tout exercice, voilà comment étaient ses débuts.

Sa carrière et son chemin n'étaient pas simples ni faciles, pour dire cela Nermin a eu recours à « malgré » pour mettre l'accent sur les multiples entraves et difficultés rencontrées. Des défis qui ne retardent en rien sa réussite professionnelle, elle a utilisé deux verbes consécutifs assez connotatifs « je tiens à progresser ». Le verbe « tenir » montre sa forte décision et le second « progresser » signifie la volonté de perfectionner sa carrière. Les temps verbaux choisis (passé composé et présent à valeur prospective) dévoilent son ethos au début de

sa carrière et les décisions prises pour se perfectionner dans le futur.

Concernant l'éthos de cette femme-entraîneur, nous remarquons que c'est une femme qui a une personnalité et un caractère d'acier et la journaliste Dina Darwich la présente comme "**une personne qui sait jongler avec brio dans un climat pas toujours clément**" qui fait la sourde oreille aux propos insolents lancés à son insu et au chahut du public quand il n'est pas d'accord avec ses décisions d'arbitrage. Elle a su se battre contre les remarques sexistes qu'elle a subies : "**Je fais en sorte de ne pas faire attention au public qui veut me perturber. Je lui tourne le dos et tente de me concentrer sur le match en suivant attentivement chaque mouvement des joueurs**"

Le double usage du verbe faire avec deux sens différents laisse voir une femme qui ne recule pas devant les défis, rien ne « perturbe » sa concentration ni sa décision de bien mener sa mission. C'est un ethos d'une femme qui accomplit consciencieusement son travail, une femme qui accepte les défis de ce métier.

Les succès ne tardent pas à venir. Le premier succès réalisé, c'est défier les personnes du Comité d'arbitrage en gardant son voile et porter non pas un short comme les autres femmes-arbitres mais un pantalon noir et un t-shirt à longues manches. "**Le premier défi a été mon voile. Des personnes qui font partie du Comité d'arbitrage m'ont demandé de m'en débarrasser. Heureusement, le président actuel, Mohamed Hossam a respecté mon choix. Je porte donc un pantalon noir au lieu d'un short...**"

La journaliste a donné la parole à Nermin et a rapporté ses paroles en discours direct usant le déictique « je » (huit fois) avec ses variantes 'mon, ma, 'lui laissant ainsi un vaste espace pour parler de son moi particulier, de sa propre expérience singulière. Le discours direct ici signifie un ethos à remarquer et un exemple à suivre, non une distanciation mais une admiration.

C'est dire que la journaliste a fidèlement transmis une image de Nermin Farouq en lui donnant la parole en discours direct pour que l'image soit efficace et crédible. Mais aussi, Dina Darwich, à travers l'ethos de cette femme-arbitre égyptienne, a su montrer comment les femmes ont su imposer leur présence dans le domaine sportif. Une femme-arbitre qui a été décorée par l'Union du football, ' 'Bien qu'elle ait obtenu une décoration de l'Union du penta-ball, Nermin Farouq ' souhaite que les arbitres femmes aient plus de considération et de respect sur le terrain. "**Je fais en sorte de ne pas faire attention au public**" Un pas avait été franchi dans le monde du ballon rond et pourtant, on reste loin de la parité dans ce sport en matière d'arbitrage.

En parlant de sa vie conjugale, cette femme, mariée à Mahmoud Osmane président du Comité des arbitres à l'époque est mère de ' 'quatre enfants' ' et sa vie est une ' 'course permanente contre la montre' '. "**Trois pôles marquent son quotidien**" **enfiler son uniforme noir pour aller arbitrer un match à Fayoum, Alexandrie ou à Qéna, rentrer chez elle, revêt son tablier de cuisine pour préparer le repas pour sa famille et aller à l'université-Faculté de pédagogie sportive pour enseigner.**" Voilà en quoi consiste le parcours quotidien de Nermin Farouq première femme arbitre en Egypte.

Nous avons relevé quelques termes qui complètent l'image de cette femme:

- L'embrayeur ' '**Ce jour-là** ' qui est un embrayeur temporel, met en relief le temps écoulé et l'ajout de "là" accentue l'éloignement du repère temporel mais aussi l'impossibilité de l'oublier « **Ce jour-là, mon mari qui est médecin avait un emploi du temps bien chargé et ne pouvait assister à mon premier match.** ' ' »
- Nous avons relevé dans la citation ci-après un connecteur et deux adverbes " '**Heureusement**, le président actuel, Mohamed Hossam a respecté mon

choix. Je porte **donc** un pantalon noir au lieu d'un short et un t-shirt à manches longues de même couleur que ceux que portent mes collègues de sexe masculin, dit-elle **fièrement.** ' ' »

- Le connecteur **donc** est choisi ici pour exprimer la victoire de Nermin! Elle a eu ce qu'elle a demandé : le pantalon au lieu du short. Victoire traduite également par un adjectif mis en tête de phrase de son énoncé "**heureusement** ' ' ". Un autre adjectif clôture son discours "**fièrement**". Cet adjectif qui a rapport non à l'énoncé mais à l'énonciation complète l'ethos de cette femme remarquable en ajoutant la fierté à ses autres traits de qualité.

Nous allons maintenant prendre deux autres exemples tirés des articles du journal AL-Ahram Hebdo concernant la femme égyptienne, notamment le sujet relatif à l'excision et nous allons voir comment la femme est représentée dans l'acte d'énonciation. Toutefois, nous avons choisi deux articles différents du corpus qui renvoient à deux périodes différentes traitant le sujet de l'excision nous permettant ainsi de voir comment ce problème de l'excision de la femme apparaît dans Al Ahram Hebdo, s'il est effectivement résolu et quels sont les moyens d'y remédier.



En prenant l'exemple : "**L'excision n'est pratiquée ni dans les pays du Golfe, ni en Turquie ni en Afrique de l'Ouest, ni en Asie du Sud. Les incultes seuls pratiquent cette opération en Egypte.** ' ' »



- La journaliste déclare sa prise en main de l'énonciation, en mettant un argument d'autorité, à savoir les paroles de Mohamad Al-Ghazali qui répond aux questions de Mona Al-Adly. Il affirme que l'excision ne pose problème qu'en Égypte. Le *ni* de négation répété **4 fois** nie l'existence de cette opération aux 4 coins du monde, sauf en Égypte où elle est uniquement pratiquée par les « incultes » et l'adjectif « seul » limite le problème à l'Égypte.

Ni le sujet parlant ni l'énonciateur n'ont fait allusion aux conséquences médicales néfastes que peut provoquer cette pratique sur le corps et la vie de la femme ou de la fille excisée.

- Cette énonciation a mis en relief que l'excision se maintient en Égypte sans être effectivement une pratique musulmane recommandée *“Il n’y a pas de tradition authentique qui soutienne l’excision. Les pays islamiques ne la connaissent pas.”* Telle a été la réplique du Cheikh. Alors nous nous posons cette question : si cette pratique n'appartient pas à la Shariaa musulmane, pourquoi le mufti d'Al Azhar ainsi que les Oulémas n'ont pas dicté une fatwa pour l'interdire ?

Un autre article traitant le même sujet à savoir l'excision mais selon une optique différente et datant d'une période qui suit le premier article d'une dizaine d'années



- Dans cet article la journaliste Dina Darwich rapporte en discours direct les

propos de Amal Abdel Hadi, fondatrice de l'Association de la Femme nouvelle. : *“Il est probable que je ne puisse pas avoir cette chance de récolter les fruits de mes efforts [...] je suis déterminée et je continuerai.”*

- La citation laisse facilement détecter l'ethos d'une femme « déterminée » qui sait ce qu'elle veut et qui a l'intention de continuer jusqu'à la fin son chemin. Les déictiques personnels « Je » (répété 3 fois) avec leurs variantes « mes », et ceux temporels : le passé composé et le futur simple, tous s'amalgament pour mettre en relief cet ethos remarquable.
- La journaliste lui a permis de s'exprimer en direct pour montrer sa détermination à poursuivre le combat *“à continuer à remuer les eaux stagnantes ”*
- La négation dans cette partie de la citation *“ Je ne puisse pas avoir cette chance de récolter les fruits de mes efforts”* vient ici pour dévoiler sa forte détermination : peu lui importe de récolter les fruits de ses efforts, l'essentiel est d'entreprendre la lutte contre l'excision des filles. Son discours laisse voir une femme décidée, convaincue qu'elle entame une lutte ni simple ni rapide, le chemin à suivre est long et ardu.
- Elle a aussi utilisé la locution sans doute *“ Sans doute les prochaines générations pourront voir cela”* qui est un adverbe de modalisation qui encore une fois, renvoie à une probabilité de voir l'excision bannie.
- L'usage de “le jour où” prête à une subjectivité du temps qui est dans le futur mais non déterminée. Amal Abdel-Hamid n'est pas tellement sûre de voir l'excision éradiquée dans un futur proche *“ni être présente le jour où l'excision sera éradiquée de l'Égypte.”*
- L'adverbe cependant est introduit dans l'énoncé pour marquer la détermination de Amal Abdelhamid à poursuivre son travail malgré les obstacles et les

opposants. Il introduit ainsi une opposition forte à l'énoncé. **“Cependant, je suis déterminée et je continuerai à remuer les eaux stagnantes.”** La métaphore dans « *remuer les eaux stagnantes* » compare la lutte contre l'excision à l'action de remuer les eaux stagnantes pour connoter la difficulté de sa mission. Le doute figure dans ses paroles grâce à l'usage de « *il est probable* » et le subjonctif « *je ne puisse pas* » pour dévoiler une lutte qui doit durer pour une certaine période. C'est le doute de sa vie à elle non celui de la réussite de la lutte. Pour parler d'un meilleur futur « *où l'excision sera éradiquée* » Amal utilise un futur simple et non un conditionnel, temps du doute et de l'incertitude.

Ici la journaliste présente Amal Abdel-Hamid et les activistes avec elle avec un éthos non seulement individuel mais collectif puisque l'association de Amal Abdel-Hamid et les activistes vont tout faire non seulement pour "éradiquer" ou éliminer cette pratique mais chercher à l'enlever des racines. Il y a utilisation des verbes **“œuvrer, compter, aller jusqu'au bout”** qui nous affirment de la volonté, de la confiance en soi, mais aussi de l'acharnement à vouloir éliminer la pratique de l'excision.

- *Aller jusqu'au bout* aussi pour faire **“changer les coutumes et traditions bien ancrées. Il faut avoir de la patience. Car le fait de travailler dans le domaine du développement et d'essayer de changer les choses demande du temps et de la persévérance.”** C'est un éthos d'une femme responsable qui “malgré les défis affrontés (les mentalités, les croyances...), qui font de l'excision **“une des pratiques traditionnelles néfastes les plus difficiles à éradiquer en Égypte.”** Elle montre une patience, une persévérance et une logique pragmatique dans la présentation du problème.

- Amal Abdel Hadi a mis dans son discours les causes directes du problème de l'excision : coutumes et traditions ancrées depuis longtemps dans les mœurs de la société égyptienne. Le choix de l'adjectif verbal « *ancrées* » traduit parfaitement la difficulté de combattre des coutumes et de changer des traditions longtemps appliquées et bien enracinées, si fausses soient-elles !

- Après dix ans de combat cet article (2010) complète le précédent (1994) et met sous nos yeux que le problème persiste et se continue malgré les efforts des activistes. Perdre tout espoir ? Jamais ! Il faut de la « *patience* » pour tout changer mais lentement et patiemment.

Deux éléments sont à demander : temps et persévérance tels sont en deux mots le message à la fois de la journaliste et de l'activiste dont elle a rapporté fidèlement le discours.

Sans être abolie par la loi, l'excision des filles s'avère un réel problème. Il suffit de lire les statistiques avancées par la journaliste qui dévoilent la profondeur du problème **“en 1994, 97% des Égyptiennes âgées entre 15 et 49 ans ont été excisées. Ce taux est arrivé à 91%. Les deux sondages effectués en 2005 et 2008 ont révélé que ce taux a connu une légère baisse passant de 97% à 91%. Cela veut dire que les efforts déployés sur le terrain durant 14 ans ont à peine fait diminuer le taux de 6%.”**

A travers ce deuxième article, la journaliste estime que les efforts déployés n'étaient pas suffisants bien que sur le terrain une partie de la société égyptienne ait été mobilisée mais cette pratique continue de faire le buzz des médias. **“Minimes succès en attendant la victoire”** car il reste beaucoup à faire et seule la mobilisation de toute la société civile est nécessaire pour éradiquer cette pratique en commençant par la famille qui a un rôle à jouer.

Les journalistes d'Al-Ahram Hebdo ont accordé également un grand intérêt au problème du divorce. Nous avons choisi deux articles traitant ce sujet crucial de la société égyptienne. Nous allons voir comment la presse égyptienne francophone a traité ce problème où la femme est majoritairement concernée.

Le premier article qui date du 21 au 27 décembre 1994 est inséré sous la rubrique "Mode de vie" à la page 26 et rédigé par la journaliste Chahinaz Gheiss.

Dans cet article, nous trouvons une panoplie d'avis traitant le drame de la femme divorcée.

Les uns rendent la femme responsable comme Samia Al-Saatti, sociologue à l'Université d'Ain-Chams, elle renchérit : **"la femme étant le pilier de tout foyer, c'est à elle seule que revient la responsabilité de l'échec ou de la réussite du mariage."** (A.H, du 21 au 27 décembre 1994:26)

- Samia El Saatti, sociologue à l'Université d'Ain-Shams, énonciateur de valeur vu sa position professionnelle affirme que la femme assume toute la responsabilité pour faire réussir le mariage.
- Elle use de la tournure « *c'est à elle...que* » pour limiter toute la responsabilité à la sagesse de la femme pour bien gérer son ménage et faire réussir le mariage. Mais également cette tournure encadre et met l'accent sur l'adjectif « *seule* » pour dire en fin de compte qu'elle assume toute la responsabilité. Le verbe « *revient* » est choisi pour dire qu'elle détient entre ses mains tous les fils permettant une relation réussie et permanente.
- La journaliste rapporte les paroles de Nadia, jeune divorcée de 28 ans qui rapporte les conséquences de sa séparation de son mari. Le substantif « *frustration* » traduit la douleur éprouvée lors de la séparation **"À la frustration ressentie lors du divorce s'ajoutent les préjugés de l'entourage."**

***On est allé jusqu'à m'accuser d'avoir trahi mon mari, ce qui a provoqué ma répudiation. Mes parents m'interdisent de sortir, voire de me maquiller"***. (A.H, du 21 au 27 décembre 1994 : 26).

- Son drame ne se limite pas à la frustration dont elle a parlé mais le problème dépasse les limites du ménage conjugal. Elle pose en deux mots les problèmes de la femme divorcée, problèmes sociaux et familiaux. Elle se trouve exposée aux préjugés sociaux qui la condamnent d'infidélité et de trahison. Même sa famille n'accepte pas sa condition de divorcée. Interdiction de sortir ou de se maquiller. L'interdiction du maquillage est mentionnée pour exprimer que toute sa liberté est bannie.
- Le déictique « *je* » et ses variantes « *ma, me et mes* » laissent voir que l'ethos de cette femme est minimisé, victimisé. Et pour parler de ses opposants, elle choisit un terme global, général, « *l'entourage* » c'est la société orientale qui bannit le divorce et rend la femme responsable de tout malentendu.
- Le « *on* » non déictique signifie un entourage social non défini. En réponse, les parents rendent la vie de la divorcée de plus en plus infernale. Divorce signifie cloisonnement et enfermement de la divorcée. Tel est le message de ce discours.

Le drame de la femme divorcée est beaucoup plus intense comme le rapporte le psychiatre Adel Sadeq qui commente : **"Dix mille femmes sont répudiées annuellement. Les pressions qu'elles subissent les mènent à se replier sur elles-mêmes ou finissent par déclencher une dépression grave dont la conséquence peut-être le suicide."** D'autres questionnent que **"l'Islam légitime le divorce, avons-nous le droit de le déclarer illicite ?"** s'interroge Youssef Qassem, professeur de *charia* (droit musulman) à l'Université du Caire, faisant référence au Coran dans la sourate *La Répudiation* **"Retenez-là d'une manière convenable ou séparez-vous d'elle d'une**



*manière convenable*” de même dans le verset 130 de la Sourate *Les Femmes* ‘Allah affirme que la divorcée “ *a droit autant que son époux a une vie heureuse.*”

Il reste cependant que le drame de la femme divorcée est toujours présent, que cette dernière devrait supporter une vie conjugale malheureuse ou se retrouver comme une marginale “*en tant que divorcée et où tout le monde lui tourne le dos, la pointe du doigt, la fuit, la dénigre et où toutes les langues parlent et les regards la fixent sans discrétion*” pour la simple raison qu’elle vient d’obtenir le statut de femme divorcée. Mais là encore, nous nous posons la question sur ses droits. Où sont-ils passés et qu’en est-il des lois, qui, en principe, règlent les droits des divorcées et leur vie familiale.

- Dans le propos de Nadia, jeune femme divorcée, nous voyons que l’éthos d’une femme abattue, divorcée, frustrée, il représente l’image négative d’une femme soumise.
- Sachant que dans l’islam, la rupture du mariage est une prérogative exclusivement masculine, appelée “**répudiation**” des lois ont été promulguées dans le gouvernement égyptien par les plus hautes instances pour réformer l’esprit des lois et plusieurs projets de lois ont été débattus notamment en matière de mariage, de divorce et de khôl.

Notre deuxième choix est un article du journal *Ahram Hebdo* du 16 au 22 novembre 2009, traitant le divorce mais selon une optique différente.

- Cet article de Mirande Youssef traite de la réforme qui doit s’imposer, du rôle des tribunaux de la famille mais aussi du Conseil national de la Femme et des ONG qui appellent à l’amendement de la loi.

Ces tribunaux de la famille ont été selon Mouchira Khattab ministre de la famille “*créés en octobre 2004, le nombre de ces tribunaux qui s’élève à 500 n’ont pas*

*réalisé leur objectif*” (A.H, N° 797, du 16 au 22 décembre 2009:8).

- Ces tribunaux ont été créés pour alléger les procédures du divorce, à travers des séances de médiation, pour décider d’une pension de divorce pour la femme en se basant sur le salaire de son mari. Mais le constat fait par Mouchira Khattab est que “*ces tribunaux n’ont pas joué leur rôle de médiateur et le bilan négatif non seulement en ce qui concerne les efforts de réconciliation assumés par ces tribunaux mais aussi au niveau des pensions que les femmes ont toujours du mal à obtenir.*”
- Mouchira Khatab dans son discours met en relief « le bilan » qu’elle qualifie de « *négatif* » montre que les réconciliations sont minimales et le malheur des divorcées, toujours sans pension, perdure et persiste
- “*Le chiffre avancé de la part des ONG comme le Centre de la femme est de 5100 demandes de réconciliation durant l’année 2008 mais seulement 500 affaires se sont terminées par une réconciliation*”.



Le ministère de la Justice avait avancé un chiffre “*de 10 millions de procès de divorce engagés en 2007 contre 11, 5 millions en 2008*” laissant voir une augmentation indéniable dans les demandes de divorce.

L’on se demande alors : pourquoi la création de ces tribunaux n’ont-ils pas atteint leurs objectifs ?

De l’avis de Monsieur Tareq Amin, juge au tribunal de famille du Sud du Caire, ce

dernier estime que la durée de 15 jours déterminée par la loi 10/2004 afin de réussir une médiation entre un couple en voie de divorce est très insuffisante “ *La durée de 15 jours déterminée par la loi en vigueur est très insuffisante. Je pense que ce fut une des principales causes de l'échec des médiations dans la plupart des cas. Il n'y a aucune clause dans la loi 10/2004 qui gère les tribunaux de famille et qui oblige les deux conjoints à participer aux séances de réconciliation.* ”

Le juge Tarek Amin explique selon son propre point de vue concernant l'échec des tribunaux de médiation en ayant recours à l'emploi du déictique "je" et du verbe d'opinion "pense" signalant ainsi une subjectivité et une opinion personnelle

L'usage du passé simple est bien adéquat à cet énoncé pour marquer l'enchaînement des conséquences. Cet échec effectif n'est que la conséquence de certaines mesures prises et décidées. Voilà pourquoi l'énonciateur a eu recours à ce temps verbal non déictique pour dire simplement que l'échec est la conséquence directe des mesures prises.

De tout point de vue, la réforme de la loi sur les tribunaux de la famille ou encore la réforme du statut personnel égyptien concernant le drame de la femme divorcée persiste. Ce drame ne se limite pas seulement à la pension alimentaire mais aux conséquences engendrées par ces demandes de divorces qui font que la femme connaît des problèmes comme la violence et le harcèlement physiques et psychiques. “*l'une de mes clientes est allée se plaindre à l'assistance sociale parce que son mari la battait. L'assistante lui a répondu simplement que la plupart des femmes sont battues par leurs maris et que ce n'était pas grave. Est-ce logique qu'un abus physique contre la femme soit considéré comme un acte normal ?* ” s'étonne l'avocat. Sami Madkour.

- L'interrogatif qui est dans la citation ci-dessus dénonce la violence contre les femmes mais il dénonce aussi le fait de considérer toute forme de violence

contre la femme comme une chose naturelle et normale propre à la société égyptienne. L'adjectif « grave » est choisi pour réduire les conséquences et l'importance du châtiment corporel.

- L'imparfait « battait » traduit que cet acte de battre l'épouse était répété plusieurs fois. Nous pouvons ainsi dire que ce temps verbal permet de communiquer au lecteur le message suivant : le mari a pris l'habitude de battre sa femme, c'est donc l'imparfait de l'itération et de la répétition.

Encore une fois la journaliste Mirande Youssef d' Al-Ahram Hebdo, nous donne à travers cet article, un éthos de la femme sujette à tous les problèmes en concluant : “*Le bilan donc de l'action de ces tribunaux annoncés à l'époque en grande pompe est loin d'être reluisant.* ” car ces derniers ne sont pas arrivés à limiter le cas des divorces en Égypte ni à réduire les problèmes des femmes divorcées.

En synthèse nous pouvons dire que la femme divorcée reste assujettie à la volonté de l'homme, soumise à ses décisions, victime de ses désirs.

Les tribunaux de famille n'ont pas réalisé les rêves des femmes qui veulent se séparer de leur conjoint malgré “*la grande pompe*” annoncée au début de leur action. “*Loin d'être reluisant*” vient pour limiter l'espoir des femmes .

- L'expression “*en grande pompe*” pour parler des tribunaux qui à l'époque ont été annoncés en abondance, avec beaucoup d'éclat, donnant espoir aux femmes divorcées de pouvoir obtenir tous leurs droits.
- Entre 1994 et 2009, aucun pas n'a été franchi, il y a **statut quo** de la condition de la femme divorcée puisque l'article de 2009 dont nous venons de faire l'analyse nous donne des chiffres sur le nombre de divorces intentés devant les tribunaux qui a augmenté (cités précédemment) et la journaliste estime que la réforme doit s'imposer.

Les deux articles que nous venons de mentionner ont montré l'incapacité des tribunaux de la famille de résoudre les frustrations des divorcées ainsi que leur échec face aux innombrables problèmes de divorce. Les femmes divorcées endurent et souffrent des mêmes questions malgré cette différence de 10 ans

**Nous passons maintenant à l'étude d'un autre sujet toujours lié au statut de la femme : le voile et le niqab des femmes dans les articles du corpus entre 1994 et 2009.**

**Phénomène social, revendication d'identité, arme politique ou simple conviction religieuse, le voile ou le niqab a fait couler beaucoup d'encre. Il est devenu au centre du débat au niveau national et international. C'est une bataille engagée entre les conservateurs et les partisans de la laïcité.**

**Recouvrant les yeux et masquant entièrement le corps des femmes, le niqab, ce voile intégral couramment porté dans la société égyptienne est devenu un sujet médiatisé dans les journaux. Il en est de même pour le voile qui lui, ne recouvre que le corps et les cheveux de la femme**

**Il s'agit de savoir si la femme a choisi le voile ou le niqab répondant à sa propre volonté ou est-ce que c'est la société environnante qui le lui a imposé?**

Nul besoin de démontrer encore comment la thématique du voile et du niqab des femmes musulmanes est aujourd'hui au cœur du débat féministe mais aussi de tous les débats sur la modernité, la liberté et la place de la religion dans les sociétés contemporaines.

- En prenant l'article du 9 au 15 novembre 1994, la journaliste Nefert Zaki avait interviewé Cheikh Mohamad Al-Ghazali sur la question de la propagation du niqab dans les milieux islamistes pour voir du côté de la religion, si dans le Coran, il y est bien explicitement cité et si le voile lui aussi est cité dans le Texte sacré: ***Non, on peut même affirmer qu'il***

***s'agit d'un comportement extrémiste[le niqab] mais le voile, lui est cité dans le Coran et non le niqab. Pour le voile, le verset concerne les croyantes".*** Il s'agit donc de toutes les musulmanes sans distinction.

Sujet crucial dans la société égyptienne, l'article du 28 septembre au 4 octobre 1994 a mis à la Une un titre assez révélateur ***"Un avenir voilé ou à découvert"*** parlant du voile, et à la page 16 du même article comment les journalistes Heba Zaghoul et Samaa Haridi ont titré leur article ***"le voile défi ou soumission."***



C'est de cette base –là que nous allons voir comment le voile en 1994 était considéré et

s'il y avait présence du niqab à cette époque. **"le voile est bel et bien inscrit dans le Coran. Le voile nous a rendu notre indépendance, car jusque-là, nous n'étions qu'une caricature de l'Occident. Nous n'avons pas à avoir honte de porter un voile : nous sommes sur la bonne voie !"** déclare Safinaz Kazem, écrivain et journaliste égyptienne. (A.H, du 28 septembre au 4 octobre 1994:16)

Dans l'énoncé de Safinaz Kazem, il y a plusieurs indices à étudier :

- Il y a des modalisateurs de certitude et d'affirmation **"le voile est bel et bien inscrit dans le Coran."** Safinaz a utilisé cette locution figée pour renforcer une affirmation, que le voile est réellement inscrit dans le Coran en plus, elle a répété le mot "voile" trois fois dans son énoncé en utilisant un ton affirmatif sur l'identité de la femme musulmane "car jusque-là, nous n'étions qu'une caricature de l'Occident" voulant dire que c'est le voile qui nous a permis de se démarquer et d'appartenir à la communauté musulmane. Pour Safinaz Kazem et les autres femmes, se voiler c'est s'enraciner dans l'espace identitaire islamique, autrement dit c'est "résister" à l'occidentalisation.
- L'utilisation du déictique personnel **"nous"** répété 4 fois dans cette citation, désigne l'énonciatrice et les autres femmes. Safinaz l'a utilisé 4 fois pour insister sur le port du voile, pour refléter la volonté de la femme d'affirmer son identité dans un pays qui était influencé par la culture occidentale. Ce **"nous"** est celui des partisans de la désoccidentalisation identitaire.
- La négation **"Nous n'avons pas à avoir honte"** marque la réaction de Safinaz Kazem qui veut faire passer un message aux autres femmes pour dire qu'il ne faut pas avoir honte de sa religion. Le procédé de la négation ne nie pas le discours mais rejette le jugement de la

honte. Ainsi, le port du voile devient comme une forme de rupture avec l'Occident et un moyen de vivre en paix avec soi-même.

- Le déictique "car" vient exprimer la cause du port du voile : elles voulaient acquérir leur indépendance pour ne pas devenir des caricatures de l'Occident.
- Les verbes utilisés au présent, au passé composé et à l'imparfait nous font apparaître l'ethos musulman de Safinaz Kazem ; une femme révoltée qui revendique l'identité musulmane, qui rejette l'occidentalisation.
- Cet article laisse voir l'ethos d'une femme décidée mais libérée qui pense d'une manière logique. À la fois ethos et logos s'y amalgament pour mettre en relief sous les yeux du lecteur les arguments nécessaires pour confirmer son point de vue : le port du voile **"nous sommes sur la bonne voie !"** Dans cette affirmation, le point exclamatif de Safinaz Kazem et l'expression **"être sur la bonne voie"** confirment la persistance de cette jeune femme quant à son engagement vis-à-vis du voile.

Safinaz Kazem a utilisé une métaphore **"la caricature de l'Occident"** pour représenter les femmes musulmanes copiant les mœurs de l'occident comme non une image mais une caricature de l'occident.

- On trouve dans cette figure rhétorique une connotation implicite car la caricature est en principe une image humoristique et ironique. Les femmes musulmanes copiant les occidentales sont donc ainsi ridiculisées.
- Quant à la notion **"de discrimination entre les deux sexes prônés par les féministes" que "La femme est égale à l'homme car leur différence n'empêche pas leur égalité. En ce qui me concerne, j'ignore cette différence car nous sommes tous des êtres humains capables de penser et de réfléchir."**
- Dans cet énoncé, Safinaz Kazem rejette l'idée que le voile peut causer des



discriminations entre les deux sexes puisqu'elle parle de l'égalité en affirmant que tous les deux sont capables de réfléchir et de penser. Il n'y a pas de différence entre les deux sexes.

- Le logos prôné par Safinaz Kazem est basé sur un argument causal : pas de différence entre homme et femme parce que les deux genres sont capables de bien penser et bien réfléchir. Le connecteur argumentatif « car » met en relief et accentue l'argument causal de l'énonciatrice
- La journaliste rapporte le discours de Rasha Tantawy, jeune étudiante de 24 ans voilée depuis son entrée à l'Université Américaine il y a sept ans : *“J'ai tout de suite haï l'attitude de nombreux étudiants obsédés par la culture occidentale. Mais je me suis dit, pourquoi se plier aux normes et usages étrangers à notre culture ? et le voile, en ce sens, est très symbolique.”* (A.H, du 28 septembre au 4 octobre 1994:16)
- Cette jeune femme a mis dans son discours un « tout de suite » et le verbe « haïr » assez révélateurs de son caractère. Impulsive et émotionnelle mais aussi bien pensante : l'interrogation et le choix d'un adjectif « symbolique » qui dévoilent son moi intérieur
- Pour Safinaz Kazem ou Rasha Tantawy, le port du voile est une obligation et est inscrite dans le coran alors que d'autres voient que c'est un évènement social ou mode vestimentaire.

Selon l'écrivain Mohamed Abdel-Qodous, de tendance islamiste modérée *“ le voile n'est qu'un des aspects de la religion musulmane. C'est avant tout une forme de comportement et ce phénomène, bien enraciné dans la société égyptienne a fait son retour après des dizaines d'années d'absence pour combler le vide idéologique engendré par la défaite de 67, la chute de Nasser et du socialisme. Il a gagné*

*l'importance au temps de Sadate dans les années 70.*”(A.H, du 28 septembre au 4 octobre 1994:16)

- Il opte pour un choix de substantifs et d'adjectifs axiologiques qui répondent à sa mentalité et à son idéologie: "comportement", "phénomène" , "enracinés. Il ne parle pas de religion mais il avance un logos ou une logique argumentative pour dire que le voile a toujours existé dans la société égyptienne mais il s'est propagé dès les années 70 .
- Ses arguments sont donc tantôt politiques, tantôt sociaux. Pour lui ,le voile n'est que la conséquence” d'un vide idéologique" dû non à une conviction religieuse comme on a déjà vu avec les deux énonciatrices précédentes mais à la défaite de la guerre avec Israël, de la chute du président et du socialisme. Peut-être aussi laisse-t-il entendre que la présidence de Nasser, période assez agitée, période du socialisme mais aussi de guerre et de défaite, cependant il insinue que la politique de Sadate a ouvert la porte aux Islamistes et surtout à l'idéologie islamiste (le voile et le niqab).
- Dans cet énoncé, il y a présence du discours direct et l'utilisation du pronom personnel “je” qui est l'énonciateur et du pronom “vous” qui s'adresse aux deux journalistes. C'est un “débat” polarisé où l'écrivain Mohamed Abdel-Qodous cherche fortement à convaincre les deux journalistes de la propagation du port du voile dans l'Université américaine.
- Si le voile est pour la femme égyptienne un signe de conviction religieuse ou un simple comportement pour combler un vide idéologique, certains le considèrent un simple facteur financier. : « la commodité de se voiler » moyen de réduire les dépenses des femmes comme l'explique Saneya Hassan, professeur de sociologie à l'université



américaine : *“**Mise à part la conviction religieuse, le facteur financier est une raison de plus. Les femmes trouvent plus commodes de se voiler, de porter des vêtements plus modestes au lieu de changer tout le temps leurs vêtements chaque hiver ou d’aller chez le coiffeur.**”* (A.H. du 28 septembre au 4 octobre 1994:18).

- Dans cet énoncé, Saneya Hassan avance que le fait de porter le voile, sans être simplement un signe de conviction religieuse, est un facteur économique déterminant qui a contribué à augmenter le nombre de femmes voilées. Est-ce qu’elle veut insinuer par-là que c’est beaucoup plus un cache misère, substitut aux coûts élevés des vêtements, d’entretien qu’une jeune fille de famille modeste ne peut se permettre de changer tout le temps ses vêtements ou aller chez le coiffeur ? On peut détecter dans cette citation un ethos d’une femme lucide qui connaît la difficile conjoncture économique à laquelle les femmes égyptiennes sont assujetties.
- Cette raison financière du voile des femmes égyptiennes a fait couler beaucoup d’encre et l’écrivain Mohamed Abdel-Qodouss proteste en disant que : *“**Si c’était pour des raisons financières, pourquoi de plus en plus de femmes dans la haute société se voileraient-elles ?**”* (A.H. du 28 septembre au 4 octobre 1994:18)
- Cette question de Abdel Qodouss laisse insinuer que la femme ne met pas le voile pour réduire ses dépenses et comme preuve, il met sous nos yeux l’exemple de femmes de la « haute société » donc riches mais qui se voilent quand même. Question qui montre que la femme dans cette période des années 90 et comme le montre les articles du corpus, cherche à se voiler par conviction, pour combler un vide ou pour des raisons financières. Ce qui attire l’attention c’est que les femmes de

cette période se voilaient « de plus en plus », en grande masse et pour des causes diverses. Le voile n’entrave en rien leur liberté individuelle.

- Rania Meneisy, jeune étudiante de 20 ans qui vient de se décider à porter le voile s’oppose au stéréotype d’une femme voilée soumise : *“**Il y a un nombre inouï de femmes voilées qui sont très ambitieuses et qui sont très haut placées dans la société. En ce qui me concerne, le voile ne m’empêche pas de poursuivre des études de troisième cycle. Alors, pourquoi notre voile vous dérange-t-il ? Le port du voile n’est-il pas après tout une affaire personnelle ?**”* (A.H. du 28 septembre au 4 octobre 1994:18).
- Dans son discours Rania a voulu amplifier démesurément le nombre des voilées en Égypte « un nombre inouï de femmes voilées » non soumises mais « ambitieuses » et bien positionnées dans la société. Le déterminant possessif dans « notre voile » fait intégrer toutes les femmes voilées dans le discours. Rania est fière de son voile. Et elle met les opposants au voile de la femme dans un autre clan désigné par le déictique personnel « vous ». Elle clôture sa citation par une double question et un connecteur « Alors » ayant la valeur d’un donc ou par conséquent et par une affirmation évidente : le voile est une affaire personnelle ».
- Cette vision des choses semble se jouer donc autour du corps de la femme. Se *“**dévoiler**”* pour les uns c’est se *“**moderniser**”* et *“**s’émanciper**”* tandis que pour les autres c’est *“**trahir**”* ses racines et c’est rompre avec son identité religieuse.

En 2010, 10 ans après cette fougue pour le voilement, il y a eu émergence d’un autre phénomène, celui du niqab qui au fil des années a eu tendance à progresser dans la société égyptienne. Ce voilement intégral inquiète les autorités égyptiennes sur

plusieurs plans : d'abord, sur le plan sécuritaire car n'importe qui peut se cacher sous le niqab, homme ou femme ensuite parce que cette nouvelle tendance 'noire' n'a rien à voir avec la religion et que le problème du niqab s'est vu médiatisé dans les journaux et en particulier dans les articles d'Al-Ahram Hebdo en date du 30 décembre au 5 janvier 2010 dans son numéro 799.

Nous avons choisi un article pour voir comment les femmes égyptiennes sont passées du voilement partiel à un voilement intégral.

- Héba Nasreddine journaliste au journal Ahram Hebdo avait titré son article comme suit :“ **Bataille judiciaire**” faisant référence aux étudiantes de l'Université de Ain-Chams qui ont manifesté contre la décision de la direction d'interdire le niqab dans la Cité Universitaire. La décision du ministre de l'enseignement supérieur Hani Hilal d'interdire en octobre 2009 le port du niqab dans les universités publiques notamment au Caire et à Ain-Chams, justifiant sa décision par des considérations sécuritaires (en cas de tricherie aux examens ou se présenter à la place d'autres camarades). Les étudiantes, se basant sur l'article 40 de la Constitution qui garantit la liberté individuelle et la liberté du culte, ont manifesté contre cette décision.
- Il faut dire que cette décision a soulevé la colère des “*mounnaqabates*” (celles qui mettent le niqab) qui protestent contre ce qu'elles estiment être “**une guerre anti-niqab**” tout en brandissant des banderoles sur lesquelles on pouvait lire : “**Annulez cette décision abusive, le niqab est la loi d'Allah** ” (A.H, du 30 décembre au 5 janvier 2010:7).
- Dans cette citation' *'Annulez cette décision abusive* ’ nous avons affaire à un discours manifestant puisqu'il s'agit d'une contestation universitaire où l'espace de production d'énoncé est oral et écrit sur les banderoles des

étudiantes. Ce slogan montre la colère des mounnaqabates qui revendiquent leur droit au niqab, utilisant toutefois un slogan “**le niqab est la loi d'Allah**” *comme une force et une pression sur l'Université, que c'est une loi divine qu'il ne faudrait pas y toucher.* Or, *Le Niqab est une tradition non une adoration*, que le niqab n'est pas obligatoire pour la femme mais c'est plutôt le voile qui est recommandé par les versets coraniques.

- L'usage de l'impératif est une stratégie argumentative, qui laisse entendre un ton fort des mounnaqabates, pour insinuer que cette décision contre le niqab est « abusive » donc injuste et inéquitable.
- Nous remarquons aussi que le ton est fort et l'ethos est considéré *collectif* car il émane d'un groupe de manifestantes et il est construit sur la base d'une croyance et d'un droit légitime prôné par les mounnaqabates qui utilisent l'adjectif ‘*abusive*’ pour qualifier la décision d'interdire le niqab comme décision injuste.
- Parmi les manifestantes que la journaliste Heba Nasreddine a interviewées, Mariam, étudiante en quatrième année de la faculté de polytechnique à l'Université Ain-Chams avait dit : “ **Je suis engagée dans une bataille pour une chose que je considère comme un droit : mon niqab qui est censé me protéger, menace aujourd'hui mon avenir.**”(A.H, du 30 décembre au 5 janvier 2010:7).
- Le niqab pour cette jeune fille est un droit qui est menacé au point de de déstabiliser son avenir.
- Le déictique temporel aujourd'hui signifie non seulement ce temps énonciatif mais s'étend au futur et à l'avenir de Mariam.
- Nous relevons également un ethos d'une jeune femme déterminée et engagée dans une bataille, une femme forte, courageuse qui se révolte contre la

décision du ministre de l'enseignement supérieur.

- Nous sommes en présence d'un discours indirect rapporté par la journaliste Héba Nasreddine avec transposition des embrayeurs comme les temps des verbes (passé composé, plus que parfait, présent aussi), des pronoms personnels à la 3<sup>ème</sup> personne du singulier et du pluriel (*ils, il*).
- La traduction des paroles de l'Imam d'Al-Azhar et du Mufti s'est faite à l'aide des subordonnées '*que cette tenue, qu'elle pouvait... que seul le voile* "***Ce discours indirect renforce le rôle de la journaliste qui a utilisé des verbes au passé***"
- *Ils considèrent* : la journaliste a utilisé le présent de la narration afin de rapporter des faits en les rendent plus vivants.

Mais de l'avis de Aya, une autre étudiante à la faculté de lettres "***L'Université peut prendre si elle veut les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité et lutter contre la tricherie. Elle peut nommer une employée pour vérifier l'identité des étudiantes qui portent le niqab ou bien consacrer aux filles des salles pour passer les examens sous la surveillance de professeurs de sexe féminin.***" (A.H, du 30 décembre au 5 janvier 2010:7).

- L'énonciateur utilise la troisième personne '*elle*' deux fois, pour parler d'une non-personne (*l'université*). Aussi, Aya prend une distance dans son discours et n'utilise pas des marques de modalisation. Son vocabulaire est dénotatif, elle prend de la distance par rapport à ce qu'elle dit mais cependant, elle utilise plusieurs fois l'expression de but (*pour*) dans son discours afin de persuader de façon personnelle la journaliste et lui en donne des solutions. Elle utilise aussi la condition "*si*" pour dire que l'Université, *si elle veut*, peut prendre des dispositions pour lutter contre la tricherie dans les examens et

cela revient aussi à dire que tout dépend de la volonté de cette institution.

- L'énonciateur nous présente un ethos d'une femme qui a de la sagesse, qui sait trouver des solutions et qui a un raisonnement réfléchi.

**Des deux articles pris séparément sur le port du voile et du niqab, il est nécessaire de dire qu'entre le voile et le niqab, beaucoup d'encore a coulé et que la femme musulmane reste le point de mire des batailles entre d'un côté les *mounnaqabattes* qui veulent jouir de leur liberté individuelle et de l'autre côté l'institution académique qui est adepte au port du voile pas seulement cette dernière mais l'ensemble des femmes égyptiennes se basant sur ce qui est une obligation religieuse figurant dans le livre Saint.**

Un autre point que nous allons étudier concerne le mariage des mineures en Égypte et comment il se présente dans l'acte d'énonciation.

En Égypte, le mariage des enfants est un fléau alimenté par la pauvreté et l'ignorance, c'est un véritable problème qui affecte principalement les petites filles qui vivent dans une extrême pauvreté surtout dans les zones rurales.

Le journal Ahram Hebdo avait consacré tout un article à la date du 23 au 29 décembre 2009 le titrant comme suit : "***Des mineures en danger***"; article rédigé par la journaliste Marianne Youssef.

Dans cet article, la journaliste a fait part du rapport publié par le Parquet général qui a avancé que "***9301 contraventions de mariage des mineures en 2009, le gouvernorat du Caire a occupé la première région avec 4102 infractions viennent ensuite le gouvernorat de Mansoura avec 3382 contraventions et le gouvernorat d'Al-Gharbiya avec 834. Le gouvernorat d'Alexandrie vient à la queue du rapport avec 15 contraventions.***" (A.H,N 798, du 23 au 29 décembre 2009:7)

De plus, la journaliste rapporte les déclarations sur la conclusion du rapport du Conseil de l'enfance, qui déclare "que ces chiffres sont choquants surtout que le nombre record est enregistré dans la capitale. De même, ce conseil a justifié cette situation par le fait que le Caire soit témoin d'une vague d'immigration interne des gouvernorats de la Haute-Egypte et du Delta vers la capitale durant la dernière décennie." (A.H,N798, du 23 au 29 décembre 2009:7)

Sur cette question du nombre du mariage des mineures en Égypte, Amal Abdel-Hadi, membre du Conseil de l'Enfance assure " : Cette catégorie démunie qui vit dans les zones informelles et les quartiers populaires est analphabète, La misère dans laquelle elle vit la pousse à marier les filles très tôt pour se débarrasser de leur charge, Ce phénomène est une forme de trafic d'enfants qui prive la jeune fille de son droit de vivre son enfance et de poursuivre son enseignement."

- Amal Abdel-Hadi a utilisé un vocabulaire connoté (des adjectifs qualificatifs). La connotation ici est péjorative par le sens négatif des adjectifs "*démunie, analphabète*".
- Amal Abdel-Hadi a utilisé dans son énoncé un vocabulaire mettant en relief le pathos c'est à dire les émotions :ce problème a pour cause essentielle "démunie et analphabète, trafic d'enfants, priver de son enfance, droits de vivre, misère " qui décrit cette catégorie de population qui vit dans la misère, dans un état d'extrême pauvreté. C'est une connotation péjorative liée à un sentiment d'exclusion sociale sur lequel Amal Abdel-Hadi se base pour expliquer le phénomène de la montée du nombre de mariages des mineures en Egypte.
- Nous avons aussi relevé de l'énoncé de Amal Abdel-Hadi des morphèmes de la troisième personne, son (2 fois) qui fonctionnent comme signe anaphoriques et qui renvoient à "*la jeune fille*".

Quant au morphème pluriel "*leur*", il renvoie aux "*filles*."

- L'autre morphème pronom personnel "*la*" désigne la catégorie démunie.
- Amal Abdel-Hadi considère le mariage des mineures comme un trafic d'enfant, elle exprime un état de perception sur le sujet et révèle sa propre position sur ce qu'elle considère comme trafic et donc exploitation des mineures sur tous les plans.

Bien que **les chiffres avancés par le Conseil de l'Enfance soient choquants, et malgré l'existence d'une loi qui a été promulguée en 2008 faisant passer l'âge du mariage de 16 ans à 18 ans, et pénalisant par la même occasion les maazounes qui font des contrats de mariages pour les filles mineures à une peine de prison de 2 ans et une amende de 500 L.E, il reste que ce phénomène est enraciné dans la société égyptienne du fait qu'il est lié à la tradition surtout dans les petits villages où souvent les filles se marient à un âge plus jeune, les maazounes corrompus falsifient l'âge des filles pour valider les contrats de mariages. La pauvreté en est le premier facteur comme le souligne Azza Korayem, sociologue "Les filles représentent une lourde charge pour les familles. Leurs parents préfèrent les marier très tôt à des vieillards des pays du Golfe fortunés contre l'argent et les bijoux."** (A.H,N798, du 23 au 29 décembre 2009:7)

- Azza Korayem confirme le fait que les filles sont un fardeau pour leurs familles "*lourde charge*", et les parents les marient à *des vieillards des pays du Golf*". Nous comprenons par-là que les filles sont considérées comme de simples marchandises "*contre l'argent et les bijoux*".
- Azza Soliman, féministe et membre du Centre de la Femme (ONG) rend les maazounes responsables de ce phénomène. Pour eux, le mariage des mineures est rentable car ils reçoivent en contrepartie une grande somme d'argent. La journaliste

Marianne Youssef rapporte que le Parquet général a arrêté une dizaine de maazounes pour avoir falsifié les contrats de mariage **“On va sensibiliser les familles sur les conséquences physiques et morales du mariage précoce sur la fille, en leur montrant des cas de jeunes filles qui ont été répudiées après une courte période de mariage et reviennent avec un ou plusieurs enfants à leur charge et avec un moral altéré par la terrible expérience qu’elles viennent de vivre”** conclut Azza.

- Azza Soliman commence son énoncé par le pronom indéfini ‘on’ qui équivaut, peut-on dire aux membres de cette ONG puisqu’elle parle au nom des féministes et ce pronom indéfini se substitue au ‘nous’.
- Azza Soliman utilise le futur proche **“on va sensibiliser”** dans un langage courant tout comme dans l’oral pour localiser des actions de sensibilisation dans un futur très proche.
- Les adjectifs axiologiques *“courte, terrible, altéré, précoce”* ont une valeur péjorative négative pour parler du mariage des mineures et de ses conséquences sur les filles. Elle traduit sa pensée par l’adjectif *“terrible”* qui a une signification intensive ressentie par les mineures qui se marient et dont le mariage échoue, ce qui explique que cette expérience est douloureuse et pénible pour elles.
- Il y a présence du participe passé **“altéré”** que la sociologue a utilisé pour décrire le moral des filles mineures, qui se dégrade, change en mal après leur mariage.
- De tout ce qui a été dit, l’ethos présenté nous donne l’image d’une activiste ferme, rigoureuse qui déploie des efforts pour sensibiliser les familles aux dangers du mariage d’enfants. Il reste que la journaliste clôture son article en disant qu’il nous faut donc un long parcours pour parvenir à changer les mentalités. Les filles ne sont plus des marchandises à vendre. Finalement nous pouvons dire que la lecture des articles d’ Al-Ahram Hebdo ont laissé voir des femmes qui veulent l’égalité et veulent être entendues, encouragées de

sorte que la discrimination et les violences auxquelles sont assujetties soient éradiquées, elles demandent à être sur le même pied d’égalité avec les hommes.

Pour cela, nous avons analysé les caractéristiques du discours journalistique en évoquant les genres, le style et les principes généraux de l’écriture journalistique.

### **Bibliographie**

#### **I-Corpus**

Notre corpus se compose de huit articles éditoriaux d’ Al-Ahram Hebdo de septembre 94 jusqu’à mars 95 et d’août 2009 jusqu’à janvier 2010

1-N° 3 en date du 28 septembre au 4 octobre 1994 rédigé par les journalistes Heba Zaghoul et Samaa Haridi *“le voile défi ou soumission”*

2-N° 9 en date du 9-15 novembre 1994 rédigé par la journaliste Mona Al-Adly *“pour la femme du juste milieu ”*

3-N° 10 en date du 21-27 décembre 1994 rédigé par la journaliste Chahinaz Gheiss *“ le drame de la femme divorcée ”*

4-N° 778 en date du 5-11 août 2009 rédigé par la journaliste Dina Darwich *“ je fais en sorte de ne pas faire attention au public ”*

5-N° 797 en date du 16 au 22 décembre 2009 rédigé par la journaliste Mirande Youssef *“La réforme s’impose”*

6-N° 801 en date du 13-19 janvier 2010 rédigé par la journaliste Dina Darwich *“Minimes succès en attendant la victoire ”*

7-N° 798 en date du 23 au 29 décembre 2009 rédigé par la journaliste Marianne Youssef *“Des mineures en danger ”*

8-N° 799 en date du 30 décembre au 5 janvier 2010 rédigé par la journaliste Héba Nasreddine *“ Bataille judiciaire ”*

#### **II- Ouvrages et chapitres d'Ouvrages consultés**

Angenot, Marc, *Un état du discours social*, Guillaume, 1889.

-Benveniste, Émile, *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard, coll , 1966



- Catherine Kerbrat-Orecchioni,  
*L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980.
- Charaudeau, Patrick, *Le discours politique*, Paris, Vuibert,2005.
- Gaillard, Philippe, *Technique du journalism*, Presses universitaires de France, 1980
- Pottier,Bernard,Théorieet Analyse en Linguistique,Hachette ,1992.

**III-Sites internet :**

- <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/deictique>  
consulté le 27 octobre 2019.
- <https://www.lexilogos.com/coran.htm>  
consulté le 12 novembre 2019.
- <https://www.alajami.fr/index.php/2018/10/25/le-couple-et-le-mariage-selon-le-coran-et-en-islam>  
consulté le 22 mars 2020.
- <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/polyphonie>  
consulté le 15 septembre 2020.